



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires aux
professionnels, associations de proximité,
comités sociaux et économiques,
syndicats, syndicats de copropriétés

Au 1^{er} novembre 2026



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/11/2026 ainsi que les évolutions prévues au 01/01/2027.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 1^{er} novembre 2026 (date d'édition du document) susceptible de variation.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1	Offres groupées de services	
	Artisan/Commerçant/Profession Libérale/	
	Franchisé	6
	Viticulteur/Agriculateur.....	6
	Freelance - Micro-entrepreneur	7
	SCI (Société Civile Immobilière).....	8
	Associations de proximité.....	8
	Associations de proximité, CSE, syndicats, syndic	
	de copropriété	8
	Services bancaires de base.....	9
	Offre qui n'est plus	
	commercialisée.....	9

2	Compte courant	
	La vie du compte.....	10
	Les frais et commissions de mouvement.....	10
	Les autres frais et services	11
	Les dates de valeur	11
	Les oppositions.....	11

3	Irrégularités et incidents	
	Commission d'intervention.....	12
	Les incidents liés aux chèques.....	12
	Les incidents liés aux prélèvements et effets	13
	Opérations particulières	13

4	Opérations de paiement	
	Les espèces.....	14
	Les chèques.....	14
	Les cartes de paiement.....	15
	Les virements SEPA	16
	Les prélèvements SEPA.....	18
	Les effets de commerce.....	19

5	Assurances.....	21
----------	------------------------	-----------

6	Banque à distance et	
	Service gestion de factures	
	Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes.....	23
	Service Gestion de factures	23
	Webprotection	25
	PulCEo Connect	25
	Alertecureuil pro	26
	Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	26

7	EDI (Échange de Données	
	Informatisées avec la banque)	
	CE net Remises	27
	CE net EDI (EBICS).....	27
	PULCEO	28
	SWIFTNet.....	28
	PE SIT.....	28
	Autres prestations.....	28

8	Equipement monétique	
	La monétique	29
	Les terminaux de paiement électronique (TPE)...	29
	Tap to Pay.....	29
	Heoh.....	29
	CE boost Pay business	30
	Oney Proxi	30
	E-commerce.....	30
	Paiement «DCC» avec Planet Payment.....	33
	Offre qui n'est plus commercialisée	33

9	Services extra-bancaires	
	IZ e-commerce	34
	jedecclare.com	34
	Avance et gestion du tiers-payant	34

Financement

Financement bancaire court terme.....	35
Financement des investissements.....	36
Assurance des emprunteurs	38
Engagement par signature.....	38

Ingénierie sociale

39

Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	40
Les parts sociales.....	40
Les droits de garde.....	41
Les autres tarifs.....	41
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	42

Epargne

43

Opérations internationales

Tenue du compte.....	44
Les virements internationaux	44
Les opérations d'encaissement.....	44
Financements internationaux	46
Opérations de change	46
Garanties internationales.....	46
Offre COFACE.....	47
Frais annexes	47

Reddy par Caisse d'Epargne

48

L'offre groupée de services Reddy par Caisse d'Epargne	48
Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne.....	48

Lexique des termes utilisés

50

Les numéros utiles

Centre de relation clientèle	53
Carte bancaire	53
Monétique commerçants	53
Assurances	53
Nos partenaires	54

Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation.....	55
Votre recours en médiation.....	55

1. Offres groupées de services TVA

Pour les Professionnels

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽²⁾, Eparfix ou Eparplus (frais d'abonnement à une épargne automatique).



Artisan/Commerçant/Profession Libérale/Franchisé

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION :

- Libre Convergence
- Labelis
- Franchise & Vous

TARIFS JUSQU'AU 31/12/2026

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	31,00 €/mois	33,00 €/mois	•
Débit différé	31,00 €/mois	33,00 €/mois	39,00 €/mois
Sans carte	31,00 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises⁽⁴⁾ + 12,50 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI*⁽⁴⁾ + 25,50 €/mois

TARIFS À PARTIR DU 01/01/2027

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	31,80 €/mois	33,80 €/mois	•
Débit différé	31,80 €/mois	33,80 €/mois	40,00 €/mois
Sans carte	31,80 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises⁽⁴⁾ + 13,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI*⁽⁴⁾ + 26,50 €/mois

Viticulteur/Agriculteur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

TARIFS JUSQU'AU 31/12/2026

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	22,50 €/mois	24,35 €/mois	•
Débit différé	22,50 €/mois	24,35 €/mois	28,50 €/mois
Sans carte	20,50 €/mois		

*EDI : Échanges de Données Informatisées

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises⁽¹⁾ + 12,50 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI*⁽¹⁾ + 25,50 €/mois

TARIFS À PARTIR DU 01/01/2027

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	23,10 €/mois	25,00 €/mois	•
Débit différé	23,10 €/mois	25,00 €/mois	29,20 €/mois
Sans carte	21,00 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises⁽¹⁾ + 13,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI*⁽¹⁾ + 26,50 €/mois

À partir de la seconde carte (de même nature) incluse dans les offres Libre Convergence, Labelis, Franchise & Vous et Libre Convergence Agri/Viti (en surcoût de l'offre groupée de services) :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé + 2,60 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé..... + 6,25 €/mois/carte
- Carte Visa Platinum Business débit différé + 10,15 €/mois/carte

À savoir

Si vous détenez une offre groupée de services professionnelle (hors SCI, Freelance et Reddy), vous pouvez bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Individuelles (Initial, Confort ou Optimal), Satellis (Essentiel, Essentiel Plus, Intégral) et Bouquet Liberté. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.



Freelance - Micro-entrepreneur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

Définition

La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, la souscription peut être réalisée via une demande d'ouverture de compte en ligne. L'offre vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽²⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽³⁾, virements⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽³⁾, accès à un conseiller dédié.



Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé	•		

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

*EDI : Échanges de Données Informatisées

(2) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Service gratuit à l'unité via votre service de banque à distance.

SCI (Société Civile Immobilière)

Frais de tenue de compte, commission de mouvement, Assurance des Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾ (perte ou vol), chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI PRO

TARIF JUSQU'AU 31/12/2026

■ Offre groupée de services « SCI PRO » 10,20 €/mois

TARIF À PARTIR DU 01/01/2027

■ Offre groupée de services « SCI PRO » 10,50 €/mois

Pour les associations de proximité, comités sociaux et économiques (CSE), syndicats, syndic de copropriété

Associations de proximité

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL

Frais de tenue de compte, chéquier⁽²⁾, franchise d'agios, relevés de compte mensuels⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽¹⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽¹⁾, commission de mouvement.

Avec une carte	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	10,00 €/mois
Sans carte	8,00 €/mois
■ Carte de retrait Associatis 9,00 €/mois	

Associations de proximité, CSE, syndicats, syndic de copropriété

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SERVICES ASSOCIATION

Frais de tenue de compte, chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽¹⁾, commission de mouvement.

■ Offre groupée de services « Services Association » 4,00 €/mois

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.

(2) Service gratuit à l'unité.

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
 - Un changement d'adresse par an ;
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA ;
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
 - La réalisation des opérations de caisse ;
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Offre qui n'est plus commercialisée

TARIF JUSQU'AU 31/12/2026

- Cotisation dans le cadre de la convention auto-entrepreneur **13,20 €/mois**

TARIF À PARTIR DU 01/01/2027

- Cotisation dans le cadre de la convention auto-entrepreneur **13,60 €/mois**

2. Compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant..... **Gratuit**
- Domilis Pro..... **Gratuit**

Définition

Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.



Relevés de compte selon périodicité	Format papier	Format électronique
Frais par relevé prélevés trimestriellement		
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,95 €	1,45 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence..... **4,70 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou offre groupée de services..... **Gratuit**
- Relevé Annuel de Frais (RAF)..... **Gratuit**

Les frais et commissions de mouvement

Pour les Professionnels

- Frais de tenue de compte..... **77,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **102,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,165 %, min 22,50 €/trimestre**

Pour les associations de proximité, comités sociaux et économiques (CSE), syndicats, syndic de copropriété

- Frais de tenue de compte..... **5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **20,00 €/an**
- Commission de mouvement **Gratuit**
- Franchise d'agios⁽¹⁾..... **5,00 €/mois**

(1) Se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription. Les agios qui excèdent le montant de la franchise sont dus.

À savoir



Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Les autres frais et services

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** 25,00 €
- Frais de recherche de documents :
physiques ou numériques (e-documents) **TVA** 29,92 €/document
- Frais de recherche de documents
(recherche et copie de chèque ou de virement) 12,30 €/document
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** 160,00 €
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Eparfix : frais d'abonnement à une épargne automatique 18,50 €/an
- Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique 18,50 €/an

Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) **TVA**

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
 - Petit coffre (catégorie A, B) 123,88 €/an
 - Coffre standard et coffre moyen (catégorie C, D, E) 149,50 €/an
 - Grand coffre et coffre supérieur (catégorie F, G, I) 260,54 €/an
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

Les dates de valeur

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J+1 ouvré*	J
Effet de commerce	J+1 calendaire** + 8 jours ouvrés* + 4 jours calendaires**	J+1 calendaire**
Virement	J	J
Virement émis en euros ou dans une autre devise de l'EEE (avec ou sans change)	J	J
Prélèvement	J	J
Prélèvement reçu en euros ou dans une autre devise de l'EEE (avec ou sans change)	J	J
Paiement par carte bancaire	J	J

Les oppositions

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire 56,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur 19,50 €/chèque
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur 28,70 €/chéquier

(J) : date de comptabilisation.

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant). La Caisse d'Epargne se réserve le droit d'appliquer un délai d'encaissement maximum de 15 jours ouvrés pour les chèques émis en France et en euros.

** Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

3. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

■ Frais par opération..... 10,00 €/opération (plafond 70,00 €/jour)

Définition

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ 10,00 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de la provision pour régularisation
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - » Pour un chèque < ou égal à 50,00 € 20,00 €⁽³⁾
 - » Pour un chèque > à 50,00 € 40,00 €⁽³⁾

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction 20,00 €/chèque
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un chèque déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télévirement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽¹⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽²⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **4 opérations/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽²⁾ **22,00 €/effet**

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **10,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé **10,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **100,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽³⁾**

À savoir

Lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé, cette lettre est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :



- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, une lettre d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, une 2ème lettre si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces lettres.

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 12).

(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque.....**Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation.....**Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.....**3,80 €**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne**3,80 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne**Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business (Classique, Gold et Platinum).....**Gratuit**
 - Jusqu'à 2 retraits dans le mois**Gratuit**
 - À partir du 3^{ème} retrait par mois**1,10 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN DEVICES (CAS DE RETRAIT EN DEVICES EN DEHORS DE LA ZONE EURO A UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

	DAB
Commission fixe par acte	3,30 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces.....**Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾
 - ↳ Avec assurance⁽²⁾ recette-dépôt.....**12,95 €/trimestre**
 - ↳ Sans assurance recette-dépôt.....**26,17 €/an**
 - Service Sécurexpress coupe file.....**27,40 €/an**

Les chèques

- Délivrance de chéquier en agence**Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier**Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)**Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence.....**16,90 €/chèque**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition.....**9,75 €/chéquier**
- Frais d'envoi de chéquier, carnet/bordereau de remise de chèques :
 - Envoi par courrier simple.....**2,70 €/envoi**
 - Envoi par recommandé**11,00 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France**Gratuit**
- Télécollecte images chèques.....**Nous consulter**

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE POUR LES PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base » 46 €/an hors « services bancaires de base »	62,00 €/an	149,00 €/an	•	Nous consulter
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	•	62,00 €/an	149,00 €/an	245,00 €/an	

COTISATION CARTE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base » 46 €/an hors « services bancaires de base »	62,00 €/an	149,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	•	62,00 €/an	149,00 €/an

- Carte de retrait Associatis 20,00 €/an
- Service E-Cartes 15,00 €/an
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Swatch PAY!⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Google Pay ⁽¹⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte **2,90 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction **15,00 €/paiement**
 - Commission fixe **2,20 €/paiement**

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Refabrication de la carte avant échéance..... **38,50 €/opération**
- Renouvellement exceptionnel de carte en urgence (48 heures) **55,00 €/opération**
- Modification du plafond de retraits et de paiements en agence ou par téléphone
 - Permanente **Gratuit**
 - Temporaire⁽¹⁾ **14,65 €/opération**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **12,30 €/opération**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽²⁾ **Gratuit**

Les virements SEPA

Définition Virement SEPA



Virements euros de compte à compte : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom du même client et au sein de la même Caisse d'Epargne.

Virements SEPA : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.

Virements SEPA Jour : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour.

Virements euros Tiers urgents UE : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.

Virements de trésorerie euros UE : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).

Le moment de réception correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique.

La date d'exécution souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

(1) Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass PRO.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.

VIREMENTS ÉMIS

	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement vers une autre Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	0,35 €
Virement occasionnel vers une autre banque	4,50 €	Gratuit	0,35 €
Virement instantané vers une autre Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	0,35 €
Virement instantané vers une autre banque	4,50 €	Gratuit	0,35 €
Virement SCT accéléré			0,50 €
Virement Jour (demande avant 12h, effectué dans la journée)			0,50 €
Virement Tiers urgent (demande avant 14h)			7,00 €
Virement permanent vers une autre banque (mise en place)	1,50 €	Gratuit	
Virement permanent vers une autre banque (par virement)	1,85 €	Gratuit	
Annulation/modification d'un virement/remise vers une autre banque	15,75 €	Gratuit	15,75 €
Émission virement de trésorerie par remise (VSOT)*			8,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	20,50 €		
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	Gratuit		
Frais par virement occasionnel incomplet	16,10 €/opération		
Virement prioritaire à J	18,95 €		

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽³⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

* VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

(3) Solution Bridge de Perspectiveev, proposé la Caisse d'Épargne. Perspectiveev, société par actions simplifiées au capital social de 765 691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

Les prélèvements SEPA⁽¹⁾

PRÉLÈVEMENTS REÇUS

Définition

Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.



Définition

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.



	En agence/ par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télé- transmission ⁽³⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement CORE	12,00 €	Gratuit	Gratuit
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	18,00 €		
- Non autorisés (liste noire)	18,00 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement	12,00 €	Gratuit	
Refus de tout prélèvement	33,30 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,75 €		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	35,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement	35,00 €		
Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B)	12,50 €	Gratuit	

(1) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Martin, le Royaume-Uni, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

PRÉLÈVEMENTS ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** 45,00 €
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** Nous consulter

	En agence/par téléphone	Par télétransmission ⁽¹⁾
Prélèvement permanent :		
• Frais de mise en place d'un échéancier	13,80 €	
• Frais de modification/suppression d'un échéancier	12,00 €	
• Frais par prélèvement émis	12,00 €	
Émission de prélèvement CORE occasionnel	12,00 €	0,35 €
Émission de prélèvement interentreprises (B2B) occasionnel	12,00 €	Gratuit
Enregistrement d'un mandat dans une liste de prélèvement	18,00 €	
Annulation ou modification d'une remise EDI*		15,75 €
Demande reversement prélèvement émis	17,00 €	
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	17,00 €	
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises..... Nous consulter
 - Frais de gestion des mandats sur GMS Nous consulter
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort..... Gratuit
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) 12,00 €/opération
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) 12,00 €/opération
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle 12,00 €/opération
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** 15,75 €

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par effet 4,00 €/effet
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique..... Gratuit
 - Frais par effet 0,45 €/effet
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé 18,00 €

*EDI : Echange de Données Informatisées.

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

- Effet restitué.....	18,00 €
- Acceptation, modification, prorogation	18,00 €
- Réclamation.....	18,00 €
- Demande d'avis de sort.....	18,00 €
- Changement de domiciliation.....	18,00 €
- Autres opérations	18,00 €
- Opposition sur effet à payer	22,00 €/effet
- Rejet d'un effet à payer	22,00 €/effet
- Réception d'une remise non signée électroniquement.....	5,00 €/effet

5. Assurances

Pour les Professionnels

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ 20,30 €/an

Définition

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle peut être incluse dans la cotisation de votre offre groupée de services.



- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ 27,40 €/an

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter
- Télésurveillance⁽⁴⁾ Nous consulter

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS* en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾ Nous consulter
Plan d'Épargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative

SANTÉ

- Garanties Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁸⁾ Nous consulter
Complémentaire santé individuelle.
- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁹⁾ Nous consulter
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

* TNS (Travailleur Non Salarié)

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Prestation assurée par Verisure.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(8) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Définition



Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Association⁽¹⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

Elle est incluse dans la cotisation de votre offre groupée de services Associatis Essentiel et Services Association.

Pour les associations de proximité, comités sociaux et économiques (CSE), syndicats, syndicats de copropriété

- Assurance Moyens de Paiement Association⁽¹⁾ **16,30 €/an**
L'Assurance Moyens de Paiement Association vous couvre en cas d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement avant opposition. Selon conditions générales et particulières de service.
- Assurance Homme Clé **Nous consulter**
- Épargne salariale **Nous consulter**
- Assurance et Protection Juridique Associatis des membres du Bureau **60,00 €/an**
- Assurance sur découvert **Nous consulter**

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne intermédiaire d'assurance immatriculée à l'Orias. Cette tarification, susceptible de modifications, est fixée par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, filiale du Groupe BPCE.

6. Banque à distance et Service gestion de factures

Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes

Définition

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.



- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors offre groupée de services)

- Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) **7,50 €/mois⁽¹⁾**
 - CE net Comptes..... **7,50 €/mois⁽¹⁾**
 - Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

À savoir

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android).



Service Gestion de factures TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net Reddy. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.



(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

■ Découverte.....	Gratuit ⁽¹⁾
■ Basique	18,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Essentiel	33,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Pro.....	79,00 €/mois ⁽¹⁾
■ Pro+	199,00 €/mois ⁽¹⁾

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*

Facturation client					
Création de devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓

Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓

Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", ainsi que "Paiement fournisseur" depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité "Lien d'encaissement client", s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspectiveev (sous le nom de Bridge).

24

Perspectiveev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens , SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectiveev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

Webprotexion

- Service de banque à distance sur internet pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

PulCEo Connect

À savoir

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. PulCEo Connect fonctionne sur un site internet⁽¹⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou PulCEo pour les clients équipés de ces services.



- PulCEo Connect **TVA** **9,00 €/mois**
- Option gestion du risque commercial **TVA** **10,00 €/mois**

*Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

Alertecureuil pro

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) 5,00 €
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) 0,20 €

Sécurisation des opérations en ligne (SOL) **TVA**

- Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP 14,00 €/lecteur
- Carte Secur@ccès 10,80 €/an
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque 14,00 €
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès 10,80 €
- Frais de demande de réédition du code confidentiel 9,60 €
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) 110,00 €

Définition

Sécur'Pass et Sécur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.



7. EDI* (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Définition

Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées



À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

CE net Remises

À savoir



Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **TVA** 60,00 €
- Frais de modification sur l'abonnement **TVA** 15,00 €
- Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs 30,00 €/mois⁽¹⁾

CE net EDI* (EBICS)

- Frais de mise en place du service **TVA** 60,00 €
- Abonnements EBICS T **TVA** 55,00 €/mois⁽¹⁾
- Options EBICS TS **TVA** 4,17 €/mois
- Frais de modification sur l'abonnement **TVA** 15,00 €

*EDI : Échanges de Données Informatisées
(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).



■ Frais de mise en place du service (à distance)	À partir de 350,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques	À partir de 45,00 €/mois
- Option par banque supplémentaire	À partir de 10,00 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, Ellipse)	Nous consulter
■ Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	10,00 €/mois
- Demandes de signature électronique des mandats	0,70 €/demande
■ Gestion avancée de la trésorerie :	
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15,00 €/mois
- Propositions d'équilibrage des soldes des comptes	30,00 €/mois
■ Prestation d'installation sur site non honorée (sans annulation dans un délai de 24 heures)	280,00 €
■ Paramétrage complexe	75,00€ /acte
■ Formation d'un nouvel utilisateur	150,00€ /acte
■ Formation gestion de trésorerie	300,00€ /acte
■ Formation facture électronique.....	200,00€ /acte
■ Facturation dossier annulé	50% des frais de mise en place
■ Paramétrage/maintenance turbo Sync.....	130,00 €

Pour les Professionnels

SWIFTNET **TVA**

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter

PE SIT **TVA**

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel.....	Nous consulter

Autres prestations

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
■ Relevé intraday	20,00 €/compte/mois
■ Accès multiple tout protocole.....	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA	Nous consulter
■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA	Nous consulter
■ Tracker SWIFT GPI TVA	5,00 €/mois
■ Services complémentaires.....	Nous consulter
■ Service de représentation automatique des impayés de prélèvements TVA	0,35 €/prélèvement
■ Service de représentation des prélèvements : frais de rejet ou d'impayé de prélèvement SEPA émis et revenu impayé suite à seconde présentation.....	5,00 €/rejet
■ Relevé de frais (format camt86) TVA	5,00 €/mois

8. Equipement monétique

La monétique

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire..... **Gratuit**
- Frais sur contrat inactif **15,00 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) **Gratuit**

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir



Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android **TVA** **À partir de 9,90 €/mois**
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Installation de logiciels spécifiques **TVA** **À partir de 15,00 €***
- Frais de dossier **TVA** **50,00 €**
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) **TVA** **Nous consulter**

À savoir



L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

Tap to Pay **TVA** **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽¹⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

Heoh⁽²⁾ **TVA** **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

* Tarification en fonction de type de TPE et de la durée de location

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

Pour les Professionnels

CE boost Pay business⁽¹⁾ TVA

Définition

CE boost Pay

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.



- Abonnement CE boost Pay Business..... À partir de 65,50 €/mois*
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat..... Nous consulter
- Durée d'engagement..... 48 mois

Oney Proxi⁽²⁾⁽³⁾

À savoir

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3, 4 ou 10 fois, avec ou sans frais.



- Paiement en 3 ou 4 fois % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant
- Paiement en 10 fois sans frais..... Nous consulter
- Pour connaître les % Nous consulter

E-commerce TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO..... 150,00 €
 - SP PLUS Pro Expert 250,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS..... 50,00 €

Définition

Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Android.



* Tarification en fonction du type de TPE et de la durée de location.

(1) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

(2) L'offre de paiement en 3x, 4x ou 10x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(3) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

■ Abonnement mensuel

- PAYPLUG ⁽¹⁾	Nous consulter
- SP PLUS PRO.....	15,00 €
- SP PLUS Pro Expert	30,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS	5,00 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	Service offert en standard		Service non disponible	
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois⁽²⁾	5 €/mois⁽³⁾		
Paiement par lien incluant le contrat VADS* (SMS, email, ...)	Service non disponible	5 €/mois⁽³⁾	5 €/mois⁽³⁾	Service offert en standard
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS		Service non disponible	Service offert en standard	10 €/mois⁽³⁾

Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCarte Bancaire	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.
Cartes privatives	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.
Solution de paiement mobile et digitale (Wallet Apple Pay/ Google Pay)	5 €/mois⁽³⁾	5 €/mois⁽³⁾	5 €/mois⁽³⁾	5 €/mois⁽³⁾
American Express	5 €/mois⁽³⁾	Service offert en standard	Service non disponible	5 €/mois⁽³⁾
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				

tr : transaction

* VADS : Vente A Distance Sécurisée

(1) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris.

Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Paiement à la commande	Service offert en standard			
Paiement à la livraison				
Paiement différé				
Paiement par identifiant	15 €/mois ⁽²⁾	15 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible	
Paiement par lien	Service non disponible	5 €/mois ⁽²⁾	5 €/mois ⁽²⁾	Service offert en standard
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	Service offert en standard			
Mode WEB services	Service non disponible	500 € ⁽²⁾	Service non disponible	
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois ⁽²⁾	Service offert en standard	15 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible
Pilotage Risque Niveau 2	Service non disponible	10 €/mois ⁽²⁾	10 €/mois ⁽²⁾	
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	Service offert en standard			
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois ⁽²⁾	Service offert en standard	10 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible
Rapprochement bancaire visuel	Service non disponible	25 €/mois ⁽²⁾	25 €/mois ⁽²⁾	
Rapprochement bancaire visuel et par fichier				
Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	Service offert en standard			
Email de confirmation de paiement à l'internaute				
Pages de paiement en multilingues				

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Affichage montant en multidevises	Service non disponible	Service offert en standard	Service non disponible	Service offert en standard
Modalités de facturation spécifique				
Service saisonnier	10 €/mois ⁽²⁾	10 €/mois ⁽²⁾	10 €/mois ⁽²⁾	Service non disponible

Paiement « DCC » avec Planet Payment⁽³⁾ Nous consulter

Offre qui n'est plus commercialisée

JEPAIEENLIGNE

■ Abonnement mensuel..... 15,00 €

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Service en option.

(3) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce⁽¹⁾ TVA **Nous consulter**

Définition

IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.



jedecclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts-comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service **TVA** **Nous consulter**

Pour les Professionnels

Avance et gestion du tiers-payant

Solution de gestion du tiers-payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

■ Avance et gestion du tiers-payant **Nous consulter**

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.

10. Financement⁽¹⁾

Financement bancaire court terme

Pour les Professionnels

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de mise en place (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - ↳ Minimum **160,00 €/dossier**
 - Frais de renouvellement (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - ↳ Minimum **160,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**
 - Taux d'intérêt du dépassement du découvert autorisé **Taux d'usure⁽³⁾**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant) **Taux d'usure⁽³⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,15 %/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1,00 %/trimestre**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Taux d'intérêt⁽⁶⁾ **Nous consulter**

CREDIT DIGITAL PRO⁽⁷⁾

- Frais de dossier **0,50% du montant emprunté**
 - Minimum de perception **50,00 €**
 - Maximum de perception **250,00 €**

Pour les associations de proximité, comités sociaux et économiques (CSE), syndicats, syndicats de copropriété

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Taux de découvert **Nous consulter**
 - Frais de dossier (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - ↳ Création et renouvellement **Minimum de 100,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt du dépassement du découvert autorisé **Taux d'usure⁽³⁾**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert.

(3) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés

(6) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro (à n'afficher qu'en cas de taux variable).

(7) Sous réserve d'éligibilité à l'offre. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)..... **Taux d'usure⁽¹⁾**

COMMISSIONS⁽²⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... **Gratuit**
- Commission d'immobilisation **Gratuit**

Pour les professionnels, associations de proximité, comités sociaux et économiques (CSE), syndicats, syndicats de copropriété

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)..... **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

AFFACTURAGE **TVA**

- Contrat d'affacturage **Nous consulter**
- FlashFactures **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

Financement des investissements

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Frais de dossier **1,00 %**
 - › Minimum de perception **220,00 €/dossier**
 - Crédits complexes (LBO*, rachat de parts, ...)..... **2,00 %**
 - › Minimum de perception **410,00 €**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossier	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 €	Non inclus
Frais de formalités	35,00 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	
Gestion de subventions	250,00 €	

*LBO : Leveraged Buy-Out (ou rachat avec effet de levier en français).

(1) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(2) Perçus sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	
Rédédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾		
Modification de la date d'échéance (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾		
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40,00 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

LA LOCATION LONGUE DURÉE TVA **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Décompte de remboursement anticipé	36,00 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	21,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	32,50 €
■ Frais d'avenant	à partir de 130 €/acte (en fonction de la complexité du dossier)
■ Attestations diverses	12,00 €/acte
■ Information annuelle aux cautions garantes sur crédits	Gratuit
■ Avenant de renégociation de taux	1 % du capital restant dû (minimum de 500,00 €)

Assurance des emprunteurs⁽¹⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾ **Nous consulter**

Engagement par signature

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier (en % du montant de l'engagement)	0,16 %
- Minimum	A partir de 129,00 € (en fonction de la complexité du dossier)
■ Commission annuelle	3,00 %
■ Frais de mainlevée	80,00 €/acte

FRAIS DE GARANTIES (CMLT et engagement par signature)

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées	160,00 €/acte
■ Nantissement de compte-titres	160,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	160,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	250,00 €/acte
■ Prise de gage	160,00 €/acte
■ Convention de blocage de compte courant d'associé	160,00 €/acte
■ Frais de mainlevée	160,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	160,00 €
■ Frais d'enregistrement	Frais réels

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

11. Ingénierie sociale

À savoir



L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

■ Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**

■ L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance

et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option

des critères extra-financiers « RSE » **Nous consulter**

■ Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) **Nous consulter**

Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.

■ Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**

■ Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾(carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Produits et services proposés par notre partenaire SWILE. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères)..... **115,00 €/opération**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM⁽²⁾/FIA⁽²⁾

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet* **0,50 %, min. 8,50 €**
 - Par téléphone **1,45 %, min. 17,50 €**
 - En agence **1,45 %, min. 18,50 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet* **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **45,00 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ non garanti..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**

À savoir

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.



Les parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO*, ...) **Gratuit**

* Services de Banque à distance : Direct Écureuil Internet Pro, CE net Comptes.

** CTO : Compte Titre Ordinaire

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

(5) FCP : Fonds Commun de Placement

Les droits de garde **TVA**

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne..... **25,00 €/an soit 6,25 €/trimestre**

	Commission proportionnelle appliquée en début de trimestre civil et calculée sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de perception	Maximum de perception	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33%/an soit 0,0825%/trimestre	37,50 €/an soit 9,375 €/trimestre	375,00 €/an soit 93,75 €/trimestre	4,25 €/an soit 1,0625 €/trimestre
Portefeuille sans valeur inscrite				25,00 €/an soit 6,25 €/trimestre

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.



- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Les autres tarifs

- Attestation de plus-values (sur IFU)..... **Gratuit**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) **TVA**..... **19,63 €**
- Bourse Esprit Ecureuil
 - Service Abonnement..... **Gratuit**
 - Service « Prise de bénéfices »..... **10,50 €**
 - Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil⁽²⁾..... **7,00 €/an**
 - Cotisation forfaitaire annuelle..... **12,00 €/an**
- Gestion sous mandat **TVA**..... **Nous consulter**
- Opération sur titre non coté
 - Taux de courtage (frais de gestion)..... **2,00 %/opération**
 - Minimum de perception..... **50,00 €**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
 (2) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Les transferts de compte-titres ordinaire

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception **TVA** 125,00 €
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

À savoir



Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

13. Epargne

- Frais de tenue et de gestion de livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du compte créditeur du compte**

14. Opérations internationales⁽¹⁾

Tenue du compte

COMPTE EN DEVISES

- Frais de tenue de compte en devises 77,00 €/trimestre
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs 0,165 %, min 22,50 €/trimestre

Les virements internationaux

ÉMISSION D'UN VIREMENT INTERNATIONAL EN EUROS OU DEVISES

	En agence	Par télétransmission ⁽²⁾
a) Commission proportionnelle	0,10 %	-
- minimum de perception	18,45 €	12,00 €
b) Commission de change	0,05%	0,05%
- minimum de perception	17,45 €	17,45 €
Minimum de perception (a+b)	35,90 €	29,45 €
Frais par virement international occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	18,50 €	18,50 €
Frais de correspondant	17,45 €	17,45 €

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) 5,00 €

À savoir

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA, le virement international ou encore votre contrat monétique le cas échéant. Renseignez-vous en agence.



Les opérations d'encaissement

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

- Frais par virement 0,10% du montant de l'opération
 - a- Minimum de perception 18,00 €
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises) 0,05 % du montant de l'opération
 - b- Minimum de perception 17,00 €
- Minimum de perception a+b 35,00 €
- Frais supplémentaires de correction (coordonnées manquantes ou erronées) 18,50 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 52).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER (COÛT RÉEL) ENCAISSEMENT (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Dans l'Union Européenne (U.E.) en euros	
- Commission fixe standard	Gratuit
- Correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	18,00 €
■ Hors Union Européenne (U.E.) en euros	
- a - Commission proportionnelle	0,12 % du montant de l'opération
Minimum de perception	18,00 €
- b - Commission de change ⁽¹⁾	0,05 % du montant de l'opération
Minimum de perception	17,00 €
■ Minimum de perception si devises (a + b)	35,00 €
■ Commission d'impayé ou d'irrégularité	42,00 €/effet

ENCAISSEMENTS DOCUMENTAIRES EXPORT Nous consulter

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement	0,20 %
- Minimum de perception	85,00 €
■ Commission d'acceptation	65,00 €
■ Commission de relance	60,00 €
■ Frais d'impayé	65,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déblocement hors remise documentaire)	50,00 €
■ Commission d'effet en souffrance	0,05 %
- Minimum de perception	45,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission de notification	0,10 %
- Minimum de perception	120,00 €
■ Confirmation de crédit documentaire	Nous consulter
■ Amendement	110,00 €
■ Commission de vérification de document	0,15 %
- Minimum de perception	150,00 €

CREDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

■ Commission d'ouverture	0,25 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	135,00 €
■ Commission de modification autre motif	135,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible	1,25 %/an
- Minimum de perception	125,00 €
■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents	0,15 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	125,00 €
■ Commission de prorogation/augmentation du montant	0,25 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	125,00 €
■ Émission d'un bon cession	82,00 €
■ Commission de paiement en devises	0,20 % du montant
- Minimum de perception	125,00 €
■ Frais supplémentaires d'acte complexe, projet ou traduction	150,00 €
■ Frais d'irrégularité (à la charge de l'exportateur)	125,00 €
■ Frais de Swift, courrier	40,00 €
■ Clause UPAS ⁽³⁾ TVA	Nous consulter

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY

■ Commission d'ouverture	0,35 % du TI⁽²⁾
- Minimum	150,00 €

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(2) TI : Trimestre Indivisible.

(3) UPAS : Usance Paid At Sight.

■ Commission de prorogation ou augmentation du montant	0,25 % du montant du TI⁽¹⁾
- Minimum.....	125,00 €
■ Commission de modification	125,00 €
■ Commission de paiement/mise en jeu	0,20 %
- Minimum.....	55,00 €
■ Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction.....	150,00 €

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

■ Commission proportionnelle.....	0,12 % du montant
- Minimum.....	18,00 €
■ Commission de change (si devises).....	0,05 %
- Minimum.....	17,00 €
■ Minimum de perception	35,00 €
■ Commission d'impayé	0,05 %
- Minimum.....	45,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission de relance.....	60,00 €
■ Frais d'impayé	60,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déboucement hors remise documentaire).....	50,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission de paiement.....	0,20 %
- Minimum.....	85,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission de relance.....	60,00 €
■ Frais d'impayé	65,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déboucement hors remise documentaire).....	50,00 €
■ Prorogation, avis de sort.....	40,00 €

Financements internationaux

■ Avance en devises	Nous consulter
■ Préfinancement export	Nous consulter
■ Cycle d'exploitation mobilisation des créances nées sur l'étranger.....	Nous consulter

Opérations de change

Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)

■ Frais de mise en place	65,00 €
■ Commission de change	0,05 % du montant
- Minimum.....	17,00 €
■ Change au comptant, change à terme et change à terme préavis + SWAP de change, instruments financiers à terme de change, autres services (options, produits structurés)	Nous consulter

Garanties internationales

■ Commission d'engagement (par trimestre indivisible, calculée en % du montant et perçue trimestriellement d'avance).....	1,50 %
- Minimum.....	200,00 €
■ Frais d'émission (selon analyse du dossier)	min 300,00 €
■ Frais de mainlevée	100,00 €
■ Frais de modification.....	110,00 €
■ Notification de garantie reçue	130,00 €

(1) TI : Trimestre Indivisible.

■ Frais de projet	Sur devis
- Minimum.....	150,00 €

Offre COFAGE..... Nous consulter

Assurance-crédit à l'international

Frais annexes

■ Frais de courrier express TVA	15,00 €
■ Frais de Swift TVA	30,00 €
■ Frais indirects.....	Nous consulter

15. Reddy par Caisse d'Epargne^{(1)*}

L'offre groupée de services Reddy par Caisse d'Epargne **TVA**

■ Cotisation dans le cadre de l'offre Reddy par Caisse d'Epargne 8,00 €/mois

Définition

L'offre Reddy par Caisse d'Epargne

Conçue pour les entrepreneurs individuels et les entreprises unipersonnelles, la souscription peut être faite via une première demande d'ouverture de compte en ligne. L'offre vous permet vous permet une gestion 100 % en ligne en accédant aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽²⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, virements⁽³⁾, paiements par prélèvement⁽³⁾, service E-Cartes, relevés de compte mensuels digitalisés⁽³⁾, service Gestion de factures (niveau Découverte).



Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne⁽⁴⁾

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement 1,00€ /retrait

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**

VIREMENTS SEPA ÉMIS VIA LA BANQUE A DISTANCE⁽⁵⁾

- Virement SEPA classique occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Virement instantané **Gratuit**

PRELEVEMENTS

- Paiement d'un prélèvement. **Gratuit**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Modification temporaire⁽⁶⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte via la banque à distance **Gratuit dans la limite de 3 par an**
- Remplacement carte **Gratuit**
- Frais d'opposition de la carte (hors usage abusif) **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte via la banque à distance **Gratuit**

* Sous réserve de commercialisation

(1) Seuls les services inclus dans l'offre Reddy sont accessibles aux clients Reddy.

(2) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Seuls les frais recensés dans cette rubrique s'appliquent aux clients titulaires d'un compte Reddy par Caisse d'Epargne. Ils ne sont pas soumis aux autres frais listés dans la brochure tarifaire.

(5) Services de Banque à distance : CE net Reddy.

(6) Pour une durée de 30 jours.

AUTRES PRESTATIONS

- Frais d'édition d'attestations..... **10,00 €/attestation**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA) pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **10 % montant max, plafond 80,00 €/TTC**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽¹⁾**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

16. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs ;
- les commissions ;
- les frais éventuels ;
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union Européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

17. Les numéros utiles

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 ▶ Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 ▶ Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Internet Pro par internet - [^{\(1\)}www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  Android®  sur [^{\(1\)}www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr)

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 6h à 00h (Appels techniques, renseignements, télécollectes).

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal** **09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXE

■ TPE Android et CE boost Pay Business

 **N°Cristal** **09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXE

■ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 ▶ Service gratuit + prix appel

Assurances

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 ▶ Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Nos partenaires

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

MACIF SANTE PREVOYANCE



Macif Santé Prévoyance : mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort

IMA ASSURANCES

société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

18. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation*

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté Service Relations Clientèle 18, Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Bourgogne Franche Comté) rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation ».

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- Cas particulier :
Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : [reclamation-et-mediation](#)

Votre recours en médiation

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

* L'accès au dispositif de traitement des réclamations est gratuit.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code 

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

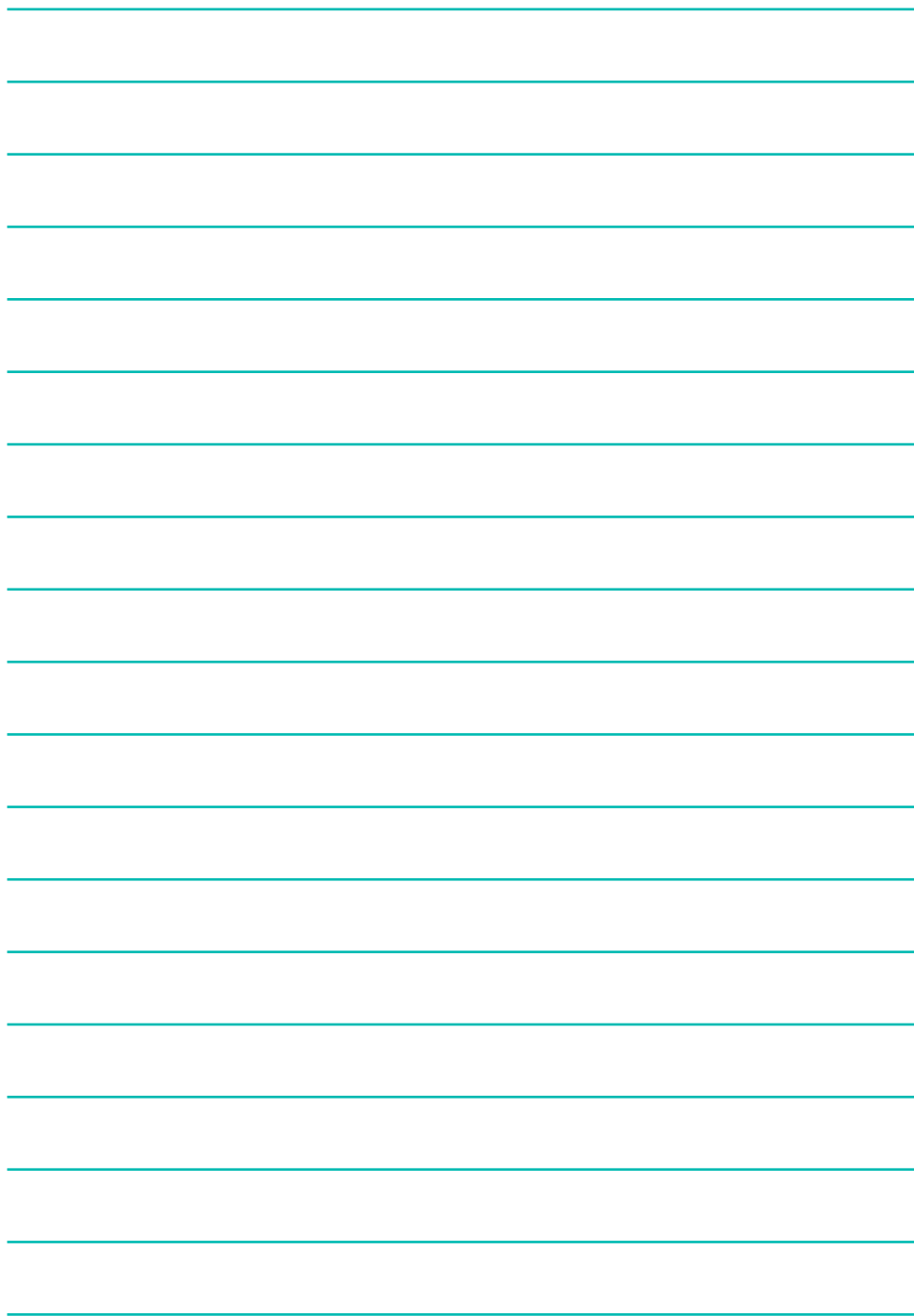
Par courrier	Par internet
La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org⁽¹⁾

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par internet
Médiateur de la FBF CS 151 75422 Paris Cedex 9	www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾

PLUS D'INFORMATIONS
www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook paper or a form designed for handwritten entries. There are no margins, text, or other markings on the page.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18, Avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC N° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

Crédit photos : AdobeStock.

Octobre 2026

Impression : INORE GROUPE IMPRESSION - 4, rue Thomas Edison - 58640 Varennes-Vauzelles